



Municipalité de Palmarolle – Élection partielle du 28 février 2021

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de la municipalité de PALMAROLLE que :

1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Conseiller n^o. 2

Conseiller n^o. 4

2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du 18 janvier 2021 au 29 janvier 2021

Horaire

Lundi	De : 9 h à : 12 h	De : 12 h 30 à : 16 h
Mardi	De : 9 h à : 12 h	De : 12 h 30 à : 16 h
Mercredi	De : 9 h à : 12 h	De : 12 h 30 à : 16 h
Jeudi	De : 9 h à : 12 h	De : 12 h 30 à : 16 h
Vendredi	De : 9 h à : 12 h	De : 12 h 30 à : 16 h

À NOTER – Le vendredi 29 le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

Toute personne souhaitant poser sa candidature à l'obligation de prendre rendez-vous afin de respecter les consignes sanitaires en lien avec la Covid-19.

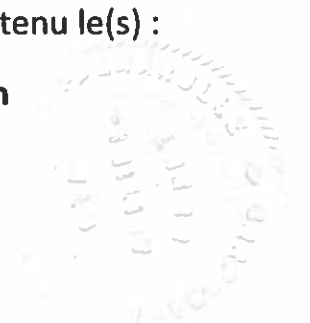
3. Si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste,

un scrutin sera tenu le(s) :

28 février 2021 de 10 h à 20 h

un vote par anticipation sera tenu le(s) :

21 février 2021 de 12 h à 20 h



Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire actuelle
(Vote par correspondance – COVID- 19)

4. renseignements sur le vote par correspondance lors d'une élection en contexte de COVID-19

Tout électeur dont l'isolement est ordonné ou recommandé doit voter par correspondance. Ces électeurs sont les suivants :

- les personnes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
- les personnes ayant reçu un diagnostic de COVID-19 et étant toujours considérées comme porteuses de la maladie;
- les personnes présentant des symptômes de COVID-19;
- les personnes ayant été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
- les personnes en attente d'un résultat au test de la COVID-19.

Le vote par correspondance remplace tout vote itinérant. Toute électrice ou électeur domicilié dans un centre d'hébergement ou un centre de santé admissible au vote itinérant a le droit de voter par correspondance.

Pour ces électeurs, une demande de vote par correspondance peut être faite par écrit ou verbalement au président d'élection au plus tard le dixième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le 18 février 2021.

Pour ces électeurs, la demande au président d'élection pour obtenir les bulletins de vote non reçus peut être faite à compter du dixième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le 18 février 2021.

Les bulletins de vote seront expédiés le : 18 février 2021.

Parmi ces électeurs, ceux qui en ont fait la demande et qui n'auront pas reçu n'auront pas reçu le ou les bulletins de vote pourront communiquer avec le président d'élection afin de les obtenir à compter du dixième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le 18 février 2021.

5. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Kathleen Asselin

6.

7. Coordonnées du président d'élection

Pour plus d'information, vous pouvez me joindre ou joindre mon adjoint, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Véronique Hince

Président d'élection

499, ROUTE 393, C.P. 309

Palmarolle, (Québec) J0Z 3C0

819-787-2303

8. Signature

Donner à Palmarolle, le 18 janvier 2021



Véronique Hince

Président d'élection

Pour plus d'information composé le : 819-787-2303, poste 222